

Première édition  
2011-09-15

AMENDEMENT 1  
2020-02

---

---

**Chariots de manutention — Exigences  
de sécurité et vérification —**

Partie 1:

**Chariots de manutention  
automoteurs, autres que les chariots  
sans conducteur, les chariots à portée  
variable et les chariots transporteurs  
de charges**

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

**AMENDEMENT 1**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9b6f-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020>

*Industrial trucks — Safety requirements and verification —*

*Part 1: Self-propelled industrial trucks, other than driverless trucks,  
variable-reach trucks and burden-carrier trucks*

*AMENDMENT 1*



Numéro de référence  
ISO 3691-1:2011/Amd.1:2020(F)

© ISO 2020

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3691-1:2011/Amd 1:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9bff-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9bff-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 110, *Chariots de manutention*, sous-comité SC 2, *Sécurité des chariots de manutention automoteurs*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 3691 se trouve sur le site Web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3691-1:2011/Amd 1:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9bff-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9bff-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020>

# Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification —

Partie 1:

## Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges

### AMENDEMENT 1

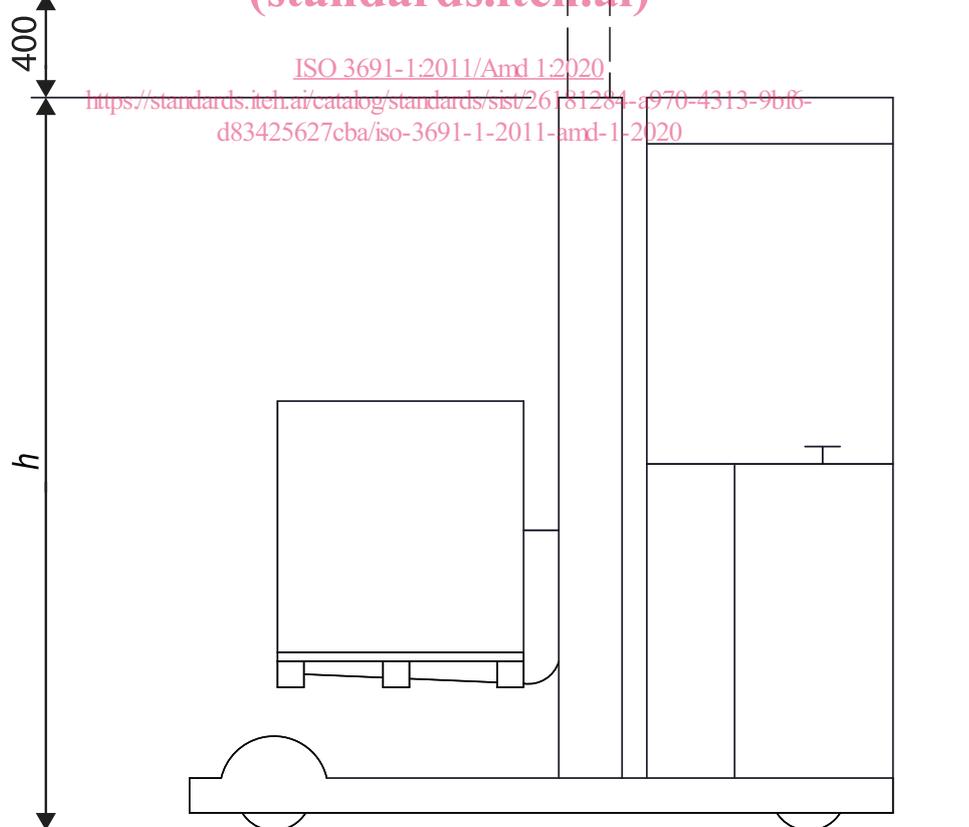
4.2.3.3

Ajouter un nouveau premier paragraphe avant le texte existant comme suit:

La vitesse des chariots rétractés doit être réduite automatiquement sans causer un phénomène dangereux à  $v_{\max} \leq 6$  km/h, comme déterminée par le fabricant, lorsque la partie élevée du mât est à plus de 400 mm au-dessus de la hauteur du mât lorsqu'il est complètement abaissé (voir la [Figure 7](#)).

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

Dimensions en millimètres



#### Légende

$h$  hauteur du mât lorsqu'il est complètement abaissé

**Figure 7 — Extension de mât sur chariots rétractés**

6.2.2

Ajouter le nouveau point gg) comme suit:

- gg) informations ou instructions concernant la modification du chariot, qui peuvent introduire des phénomènes dangereux ou des risques non pris en compte par les fabricants et peuvent invalider les évaluations des risques du chariot existant.

6.2.7

Remplacer le paragraphe entier par ce qui suit:

La modification du chariot en dehors de l'Europe est sujette à des exigences régionales (voir l'ISO/TS 3691-8).

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9bff-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3691-1:2011/Amd 1:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9bff-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9bff-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3691-1:2011/Amd 1:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9bff-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/26181284-a970-4313-9bff-d83425627cba/iso-3691-1-2011-amd-1-2020>